

## CONFERENCE DE PRESSE

### RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

## De nouvelles règles pour un développement tout en sobriété

Se projeter dans l'avenir et imaginer le territoire dans vingt ans : tel est l'objectif poursuivi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) en révisant le schéma de cohérence territoriale (SCoT), document d'urbanisme chargé de coordonner les politiques publiques en matière de logement, de transport, de développement économique ou encore de protection de l'environnement.

Cette démarche se mène en associant à la réflexion les habitants, les associations et les partenaires économiques et institutionnels de la CARA. Courant 2023, la concertation a repris parallèlement aux études, ce qui a permis de faire évoluer le projet d'aménagement et développement durables (PADD) débattu le 22 mai 2023 en conseil communautaire. Celui-ci repose sur trois grands objectifs : faire du territoire de la CARA un territoire vivant et accueillant toute l'année, un territoire attractif et rayonnant, tout en étant responsable envers les générations actuelles et futures. Cela signifie un changement de paradigme et la nécessité de se développer autrement, avec comme maître mot la sobriété : sobriété foncière, énergétique, en eau...

Le PADD doit désormais faire l'objet d'une traduction réglementaire dans un **document d'orientation et d'objectifs (DOO)**, pour s'appliquer aux documents d'urbanisme des 33 communes du territoire : **le DOO détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers et cadre les politiques publiques d'aménagement, notamment la protection et la mise en valeur du littoral. Il fixe ainsi les conditions d'un développement urbain tout en sobriété.**

Ce document sera présenté aux habitants de l'agglomération à l'occasion d'une réunion publique, **lundi 8 janvier à 18h30, au siège de la CARA, 107, avenue de Rochefort à Royan. Ce moment d'échanges sera l'un des derniers avant la finalisation du dossier SCoT. Le DOO vous sera au préalable détaillé en conférence de presse :**

### **Jeudi 4 janvier à 11 heures, au siège de la CARA** **107, avenue de Rochefort à Royan.**

À cette occasion, Patrick Marengo, vice-président en charge du SCoT, vous précisera les principales évolutions réglementaires retenues par les élus du territoire, avec notamment :

- **La diminution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'au moins 50% au cours des dix prochaines années par rapport à la période 2011-2020, avec un objectif global de réduction de 60% en 20 ans.** Pour accueillir 10 000 nouveaux habitants sur le territoire d'ici 2040, le document d'orientation et d'objectifs s'appuie sur l'armature urbaine et sur la préservation des trames vertes et bleues, mais également noires. Il propose des moyens pour revitaliser le sud du territoire et faire en sorte que Cozes et Mortagne-sur-Gironde puissent jouer leur rôle de pôle d'équilibre et de proximité. De même, il s'agit de développer l'axe Royan/Saintes et de maintenir ou revitaliser tous les centres-bourgs et les centres-villes de la CARA.
- **Le SCoT donne également les moyens d'un développement économique plus sobre : 60 ha pour développer 6 ZAE existantes ou en projet. En parallèle, les ZAE existantes seront requalifiées :** densification et optimisation du foncier, intégration architecturale et paysagère, utilisation de la nature pour lutter contre les îlots de chaleur et gérer les eaux pluviales, développement de mobilités durables, installation d'énergies renouvelables sur les toitures et les parkings, accompagnement à la sobriété énergétique... En outre, **les activités compatibles avec l'habitat auront vocation à s'installer dans les centres-villes comme la plupart des activités de bureau et de services.**
- **Inscription dans le SCoT du nouveau modèle commercial :** des moyens et actions pour préserver les commerces de proximité en centralité, maîtriser le développement commercial en périphérie et améliorer la lisibilité de l'activité commerciale en zone et engager une démarche de montée en qualité.